

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 28 novembre 2008

**Service instructeur**  
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2008-13-7-2

**Service consulté**

**Soutien du Département à l'édition et à la promotion d'alsatiques**

Résumé : Dans le cadre des interventions en faveur du Patrimoine Culturel, il vous est proposé de retenir la candidature des auteurs du « Dictionnaire Historique de Colmar » au Prix du Conseil Général, et de leur attribuer un montant de 1 000 € au titre du soutien à l'édition et à la promotion d'alsatiques.

Ce dispositif visant à apporter le soutien du Département à la publication d'alsatiques, permet d'encourager les auteurs d'une œuvre qui mérite l'attention du public et des médias haut-rhinois, ainsi que l'édition et la publication d'œuvres ayant pour cadre le Haut-Rhin et pour thème, son patrimoine culturel, historique et contemporain.

Les décisions sont prises par la Commission Permanente du Conseil Général, sur proposition de la Commission de la Culture et du Patrimoine qui a statué, lors de sa séance du 7 mars 2008, sur la candidature du « Dictionnaire historique de Colmar » au Prix du Conseil Général.

Ses deux auteurs, Gabriel Braeuner et Francis Lichtlé, ont rédigé près de 500 notices concernant à la fois le domaine politique, économique, social, religieux et artistique de Colmar, du Haut Moyen Age à nos jours. L'ouvrage, édité par l'Association de Restauration des Edifices Historiques de Colmar (AREHC), fait à présent référence dans le monde des historiens alsaciens, par sa qualité et sa rigueur scientifique.

Le soutien qu'il vous est proposé d'attribuer s'élève à **1 000 €**, soit 500 € à chacun des deux auteurs, à prélever sur l'enveloppe 2654 (nature 6713 – chapitre 67 – fonction 30) du budget départemental 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER